



Frédéric Borloz
Conseiller d'Etat
Chef du Département de
l'enseignement et de la
formation professionnelle

Rue de la Barre 8
1014 Lausanne

**A l'attention des structures d'accueil
de jour et des communes vaudoises**

Réf : FB/CBC/vs

Lausanne, le 26 juin 2024

Prestation d'aide à l'intégration dans les lieux collectifs d'accueil de jour (AILA) durant les vacances scolaires pour les écoliers

Madame, Monsieur,

Pour donner suite aux courriers du 19 juin et du 13 octobre 2023, je reviens auprès de vous afin de faire un point sur le processus en cours.

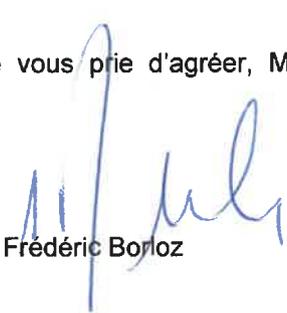
Comme nous avons pu vous l'exposer, les prestations de soutien pour promouvoir l'inclusion durant les vacances scolaires ou dans des structures de loisirs ont bien évidemment tout leur sens. Néanmoins, elles ne relèvent pas du mandat public de formation. Dès lors, elles ne peuvent pas être financées comme telles, au détriment des prestations qui sont de la responsabilité de la Direction générale de l'enseignement obligatoire et de la pédagogie spécialisée (DGEO).

Dans l'intervalle, afin de préciser les intentions du Département de l'enseignement et de la formation professionnelle (DEF) et d'échanger sur le changement de pratique annoncé, la DGEO a rencontré, accompagnée par l'Office de l'accueil de jour des enfants (OAJE), les dirigeants de l'UCV et de l'AdCV, ainsi que des représentants des faitières de l'accueil de jour des enfants (FRAJE, FAJE).

Soucieux que les enfants avec des besoins particuliers puissent bénéficier d'une couverture de prestations sans interruption et afin de permettre aux communes d'adapter leur budget, le DEF a donc décidé de reporter la date d'entrée en vigueur de la mesure au 6 janvier 2025 et de continuer d'assumer, dans l'intervalle, le financement des prestations, sans distinction entre le temps scolaire et les vacances.

Les services du DEF vont poursuivre le travail avec les représentants nommés plus haut afin de garantir la meilleure cohésion, en adéquation avec les besoins des enfants concernés et le cadre légal.

Confiant quant à la poursuite de ce processus, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes distingués messages.



Frédéric Borloz

Copie à :

- M. Cédric Blanc, directeur général DGEO
- Mme Nathalie Jaunin, directrice générale adjointe DGEO-DP
- Mme Véronique Weimer, cheffe de l'OSPES
- Mme Valérie Berset, cheffe de l'OAJE
- Mme Sylvie Lacoste, directrice de la FAJE
- Mme Laurie Willommet, présidente de la FRAJE